percent degree of ownership is required, and there are a number of special rules, particularly in respect of corporations entering and leaving the consolidated group. In the United Kingdom, consolidation as such is not permitted, but companies with 75 per cent common ownership can, in effect, off-set profits against losses within the group because a profitable company can deduct a payment (referred to as a "subvention payment") made to an associated company which would otherwise sustain a loss.

"The failure of the present Canadian tax system to permit off-setting of profits and losses within a group of companies operated under common control does not arrive at a proper measure of the shareholders' ability to pay, and is not in accordance with our recommendations for a comprehensive tax base. It has led to artificial transactions in many cases. We therefore recommend that the legislation should be amended to permit companies having common ownership to aggregate their incomes and losses for tax purposes. Of course, to the extent that a loss was set off against the income of another related company in the same year, it would not be available for carry-back or carry-forward.

"However, if there were an overall consolidated loss in any year, it should be available for carry-back or forward against the consolidated income for other years of the same group of companies, or of a group which was eligible in the year of deduction to file consolidated returns and included the companies which sustained the loss. For practical reasons the privilege of filing consolidated returns should be limited to situations where there were no minority interests."

If, however, the government is not prepared to allow consolidated returns, most of the problems connected with the present system could be avoided by adoption of the British system of subvention payments, under which payments made by one member of a group of corporations to another member, which would not otherwise be deductible expenses and which are made in order to assist the latter corporation in making up its losses, are permitted as deductions for the paying corporation and are included in the income of the receiving corporation. Full discussion of the law relating to subvention payments in Professor

pourcentage de propriété doit atteindre 80 pour cent, et il existe un certain nombre de règles particulièrement en ce qui concerne les corporations qui s'associent ou se retirent du groupe consolidé. Au Royaume-Uni, la consolidation des corporations en tant que telle n'est pas autorisée, mais les compagnies avec 75 pour cent de propriété commune peuvent, en fait, équilibrer leurs pertes et leurs profits à l'intérieur du groupe parce qu'une compagnie qui a réalisé des bénéfices peut déduire en paiement (appelé «paiement par subvention») effectué à une compagnie associée qui, autrement, accuserait une perte.

Le fait que le système fiscal actuel au Canada ne permet pas d'équilibrer les profits et les pertes à l'intérieur d'un groupe de compagnies fonctionnant sous un contrôle commun, ne permet pas de mesurer comme il convient la solvabilité des actionnaires et n'est pas en accord avec nos recommandations en faveur d'une base commune d'imposition. Ce défaut de notre système a entraîné des transactions artificielles dans de nombreux cas. Nous recommandons donc que la législation soit modifiée pour permettre aux compagnies relevant d'une propriété commune de réunir leurs revenus et leurs pertes à des fins de calculs d'impôt. Naturellement, quand une perte a été équilibrée par le revenu d'une autre compagnie associée au cours de la même année, cette perte ne pourra plus être reportée.

Mais s'il y a une perte générale pour une année donnée, elle pourra être reportée pour s'équilibrer avec le revenu consolidé du même groupe de compagnies pour les autres années, ou d'un groupe de compagnies qui, au cours de l'année de la demande de déduction, était autorisé à présenter des déclarations d'impôts consolidés et comprenait les compagnies qui ont accusé des pertes. Pour des raisons pratiques, le privilège de présenter des déclarations consolidées doit être limité à des situations où il n'existe pas d'intérêts minoritaires».

Si le gouvernement n'est pas prêt à permetre les déclarations consolidées, la plupart des problèmes inhérents au système actuel pourraient être évités en adoptant le système britannique de paiements par subventions: ce système autorise des membres d'un groupe de corporations à faire des paiements à d'autres membres—paiements qui ne seraient pas autrement considérés comme des dépenses déductibles et qui sont effectués afin d'aider les receveurs à compenser leurs pertes—et permet également de considérer ces paiements comme déductibles pour la corporation qui les verse. Ces paiements sont alors inclus dans le revenu de